

Remise d'un don à la ligue contre le cancer par la COR

La COR a passé une convention avec la ligue contre le cancer du Rhône. Sur trois ans, elle s'est engagée à reverser le prix de la collecte de verre à hauteur de 1€50 par tonne collectée.

En 2015 : 1468 tonnes de verre ont ainsi été collectées sur le territoire.

La COR a donc le plaisir de remettre à la ligue contre le cancer du Rhône un don de 2193 €

LE TRI DU VERRE UN GESTE A DIMENSION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le tri du verre demeure un geste essentiel dans nos habitudes de recyclage. Rappelons que le verre est recyclable à l'infini sans aucune perte de qualité.

La consigne de tri est simple : Il faut déposer dans les conteneurs uniquement les emballages en verre (de produits alimentaires), et rien d'autre :

>bouteilles (boissons quelconques et l'huile...)

>pots (pâte à tartiner, miel, confiture, compote, aliments pour bébé...)

>bocaux (café, légumes, mayonnaise, moutarde...)

Attention aux « faux amis », qui n'ont pas leur place dans les conteneurs à verre : Porcelaine, faïence, grès, carrelage, métaux...

Verres spéciaux : miroir, ampoules, lampes, cristal, pare-brise, écrans de télévision, verre opaline, vitrocéramique...

Verre culinaire (vaisselles et plats transparents)

Pourquoi le recycler ?

>économiser de l'énergie

>limiter le rejet de CO2

>préserver les ressources naturelles

>diminuer les coûts de traitement financés par la collectivité :

Attention : Il est strictement interdit de jeter du verre dans les ordures ménagères et les sacs jaunes. En cas de présence de verre, ces déchets ne seront pas collectés.